



Groupe de travail du 16 février 2015 Liste d'aptitude ITRF

Notre groupe de travail est aujourd'hui réuni pour examiner les dossiers pour les promotions par liste d'aptitude des ITRF. La Cgt souhaite interpeller l'administration sur plusieurs points qui touche à :

- à la circulaire de gestion ;
- aux dossiers de certains collègues ;

Une circulaire de gestion contestable

Nous vous interpellons comme toujours sur la circulaire de gestion des ITRF et tout d'abord sur un sujet qui nous tient à cœur : la démocratie sociale.

Décidemment l'administration centrale persiste et signe dans son refus de réaliser des élections pour que le personnel ITRF de l'enseignement scolaire choisisse ses représentants. Ainsi nous pouvons lire dans la circulaire de gestion 2015 que :

« dans les structures pour lesquelles il n'a pas été institué de CPE par la voie réglementaire, il est vivement recommandé que soit réuni avec les organisations syndicales un groupe de travail sur les mêmes questions. S'agissant d'un groupe de travail, il n'est pas envisageable d'organiser des élections pour en désigner les membres. »

Comme les années précédentes, la Cgt rappellera sa position intangible qui est la sienne : les collègues doivent pouvoir élire leurs représentants, ceci constitue la base de la démocratie sociale. C'est également cette position que nous rappellerons nos camarades élus à la CAPA des ATRF où la CGT, qui y est la 1^{re} organisation syndicale, détient 4 sièges sur 8.

Le fait que le personnel ne puisse pas choisir ses représentants constitue un déni de démocratie.

Un système toujours opaque.

Il ajoute au sentiment d'opacité ressenti par une grande partie du personnel et à un sentiment d'incompréhension de plus en plus grande.

L'adoption de tels critères, nous semble d'autant plus opportune, que nous voyions qu'il est pratiquement impossible de comparer des dossiers aussi différents que ceux d'un informaticien, d'une femme de ménage, d'un collègue labo de BAP A ou B, d'un vigile, d'un technicien de reprographie.

L'intégration de différents corps dans celui des ITRF, conséquence de la RGPP et de la suppression d'un grand nombre de corps sur le plan interministériel et ministériel entraînent les conséquences que nous connaissons aujourd'hui et qu'avait dénoncées la Cgt.

Elles se traduisent par des difficultés de gestion, globalement une baisse du quota de promotions, et diminue pour certains collègues intégrés leur chance de promotion.

La Cgt réclame également que l'ensemble des collègues soient classés et que le classement soit publié. Rappelons que notre aimable direction s'y était encore refusée l'année passée pour des motifs des plus abscons

Pour terminer notre intervention, Nous reprendrons notre déclaration en CTS. La Cgt tient à faire savoir son mécontentement sur le traitement réservé à nombre de collègues ATRF en particulier aux agents d'entretien dans la constitution de leur dossier d'avancement. Au-delà de notre opposition à un système que seul un aveuglement imbécile peut justifier, l'absence d'accompagnement de ces agents par l'administration alors que nous vous avons alerté depuis l'année passée n'est tout simplement détestable. **Nous n'avons décidemment pas la même notion du mot dialogue.**